

Règlement du concours d'expression artistique – Édition 2022

« Mieux vivre ensemble, c'est accepter l'autre dans sa différence. »

Semaine de la lutte contre l'homophobie

Autorisation d'exploitation d'une œuvre

Je soussigné.e Madame / Monsieur (NOM et Prénom)

.....

Représentant légal de l'élève (NOM, Prénom)

.....

Actuellement scolarisé en classe

Né.e le (date de naissance) à (ville)

Demeurant à (adresse complète)

.....

N° de tél : E-Mail :

1) Déclare et garantis que (NOM, prénom de l'élève)

.....

Est l'unique auteur de l'œuvre proposée pour le concours et sélectionné par le jury dans le cadre du concours ;

2) Autorise irrévocablement, à titre gratuit et exclusif le Lycée polyvalent des métiers du BTP et de la Communication visuelle Balata et ses partenaires institutionnels à exploiter le dessin en tout ou partie, seul et/ou intégré à d'autres éléments et/ou simplement assemblé à un quelconque autre élément, sans limitation de nombre dans les conditions suivantes :

- **Territoire** : en France (DROM COM inclus) et dans le monde entier pour les nouveaux médias :
- **Supports / Médias** :

sur tous supports, sans limitation de nombre, notamment sur tous supports papier édités par le Lycée polyvalent des métiers du BTP et de la Communication visuelle Balata

- (affiches, flyers, publications papier...) ;
- sur les médias digitaux : sur l'ensemble du réseau internet, en version téléchargeable ou non, sur l'ensemble de l'écosystème digital du Lycée polyvalent des métiers du BTP

et de la Communication visuelle Balata en ce compris : sur le site Internet de l'entreprise, la télévision, ainsi que sur l'ensemble des supports print sous toutes formes.

- **Durée d'exploitation de l'œuvre par le Lycée polyvalent des métiers du BTP et de la Communication visuelle Balata :** Cinq ans (5) à compter de la première diffusion publique de l'œuvre faite par le Lycée Polyvalent Balata. Il est expressément entendu que s'agissant du site internet, le Lycée Polyvalent Balata ne peut contrôler la diffusion qui est faite de l'œuvre en dehors de ses pages et/ou site officiel. L'œuvre est donc susceptible d'être visible sur Internet au-delà de la période ci-dessus définir, sans que la responsabilité du Lycée polyvalent des métiers du BTP et de la Communication visuelle Balata ne puisse être recherché et qu'aucune rémunération ne soit due.

- 3) Déclare et garantis au Lycée polyvalent des métiers du BTP et de la Communication visuelle Balata à ses partenaires, l'originalité de l'œuvre et la libre et paisible exploitation des droits cédés au titre de la présente autorisation, de telle sorte que le Lycée polyvalent des métiers du BTP et de la Communication visuelle Balata ne puisse en aucun cas être inquiété par des tiers et que sa responsabilité ne puisse être mise en cause lors de l'exploitation de l'œuvre telle que prévue aux présentes.
- 4) Déclare et garantis notamment que l'œuvre ne contient aucun élément susceptible de porter atteinte aux droits de tiers tels que les droits de la propriété intellectuelle, droits d'auteur, droits des marques etc... Je garantis le Lycée polyvalent des métiers du BTP et de la Communication visuelle Balata et ses partenaires contre toute réclamation, poursuite, ou actions éventuelles et toutes condamnations et débours ayant pour objet l'œuvre.
- 5) Déclare et garantis être dûment habilité.e à accorder la présente autorisation et que le Lycée polyvalent des métiers du BTP et de la Communication visuelle Balata n'a aucune autorisation à solliciter.
- 6) Déclare et garantis que je n'ai fait ou ne ferais aucun acte susceptible de compromettre la présente cession de droits ou susceptibles d'empêcher ou de gêner la pleine jouissance par le Lycée polyvalent des métiers du BTP et de la Communication visuelle Balata des droits qui lui sont accordés par les présentes.
- 7) Déclare et garantis qu'aucun litige ou procès n'est en cours ni sur le point d'être intenté mettant en cause les droits sur l'œuvre consentis aux termes présentes.
- 8) Autorise gracieusement Le Lycée polyvalent des métiers du BTP et de la Communication visuelle Balata et ses partenaires à exploiter l'ensemble des attributs de la personnalité de (NOM, Prénom de l'élève) (notamment son nom, prénom, âge, image, pseudonyme...) dans le cadre de la communication relative au concours, et ce, sur tous supports dans le monde entier et pour une durée de cinq () ans à compter de la première exploitation par le Lycée polyvalent des métiers du BTP et de la Communication visuelle Balata.
- 9) M'engage à ne pas utiliser l'œuvre à des fins commerciales pendant la durée du concours et sur une durée de six () mois après celui-ci.
- 10) La présente autorisation est soumise au droit français et, à défaut d'accord amiable en cas de litige, aux juridictions compétentes de Cayenne.

Fait à (ville) le (date)

Signature des représentants légaux et de l'élève, précédé de la mention « Lu et approuvé,
Bon pour accord ».

En deux exemplaires originaux.